

AMÉNAGER POUR LA BIODIVERSITÉ

Pourquoi aménager pour la biodiversité ?

D'une part, parce qu'il s'agit d'un geste pour la planète, en augmentant la présence faunistique et floristique et en apportant une fonction écologique à la commune. En effet, chaque espèce contribue au développement ou à la régulation des autres, ce qui contribue à conserver équilibre et pérennité des écosystèmes, dont nous sommes aussi dépendants. D'autre part, c'est un geste d'embellissement pour les espaces verts urbains.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne l'ensemble des organismes vivants qui interagissent entre eux et dans les milieux dans lesquels ils vivent. Aujourd'hui, la biodiversité est impactée par diverses problématiques telles que l'artificialisation des milieux, la pollution anthropique, la surexploitation des ressources, les changements climatiques et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Comment protéger la biodiversité ?

En matière d'aménagement, on désigne des méthodes qui ont pour objectif de maintenir des refuges pour préserver la biodiversité dans nos communes. Il y a les aménagements qu'on préserve par le biais d'une gestion adaptée mais aussi les aménagements qu'on crée.

• Préserver les milieux

Pour préserver les milieux, il suffit de les gérer de façon efficiente en utilisant ce qui est présent sur le territoire et de l'adapter à ses nouvelles fonctions.

Dans les parcs, jardins ou friches, la présence de ruines en pierre peut servir d'habitat pour de nombreuses espèces végétales comme les organismes saxicoles (lichen, plantes...). On y retrouve aussi des animaux tels que les oiseaux, les reptiles, les mollusques ou encore les insectes. Les zones sableuses comme les sandariums sont propices à la ponte des insectes. Si on associe des plantes à pollen et nectarifères, cela favorisera l'implantation de pollinisateurs dans ce milieu. Ces derniers sont essentiels dans le cycle de vie de près de 90% des végétaux.

Le matériau qui domine dans ces espaces est le bois. A la fin de vie des arbres, la souche, le tronc et les branches font office d'abris pour les espèces saproxyliques, ainsi que pour beaucoup d'autres espèces animales, fongiques et végétales. Le bois peut être positionné en tas ou en haie sèche (haie de Benjes).

La végétation est le principal refuge pour la faune. Pour maintenir cet habitat, il faut savoir l'entretenir et quoi de mieux que la pratique de la tonte différenciée ou de la fauche tardive. Cela favorise la montée en graine des végétaux pour les générations suivantes et cela apporte de la floraison pour les pollinisateurs qui ont besoin de plantes mellifères.

Certaines communes sont traversées par des cours d'eau. Ce sont des sources en alimentation non négligeables pour beaucoup d'espèces animales et végétales. Une bonne gestion des lits majeurs et des ripisylves permettent de diminuer les risques d'inondations, et de favoriser les îlots de fraîcheur en milieu urbain.

POLLINISATEURS	
Hyménoptères	Abeilles européennes ou solitaires, bourdons et même fourmis ou guêpes, ...
Diptères	Syrphes, mouche domestique, bombyles, moustiques, chrysopes...
Coléoptères	cétoines, hannetons, œdémère noble, ...
Lépidoptères	Sphinx colibri, paon du jour, vulcain...



• Créer des milieux

La création implique une réflexion en amont de la mise en place des milieux, prenant en compte notamment la faisabilité technique et financière du projet. Quand on parle d'aménagement pour la biodiversité, on désigne parfois les gîtes artificiels qu'on achète ou qu'on réalise. Or, la présence d'une faune diversifiée permet de maintenir l'équilibre dans l'écosystème urbain. Ainsi, il existe des solutions plus complètes pour favoriser une plus grande diversité

Tout d'abord, gardons en tête que dans les milieux urbains, les espaces enherbés sont très minoritaires. Pour attirer la petite faune ou observer des insectes comme les papillons, il est conseillé de désimperméabiliser vos sols. Pour ce faire, il est possible de commencer par créer des bandes fleuries ou enherbées au bord des routes. De plus, la multiplication de strates végétaux (arborée, arbustives, herbacée) fera naître beaucoup d'habitats pour la faune.

On peut poursuivre en aménageant des zones humides qui permettront à la faune de rester au cœur de la commune. Ces zones sont de véritables réservoirs de biodiversité. La création d'abreuvoirs ou de mares offrira une source d'alimentation en eau pour les espèces animales et végétales. Si le sol est perméable, l'eau de pluie pourra s'y infiltrer. Ces zones sont aussi une multitude d'abris (poissons), d'habitats pour la reproduction (amphibiens), et de sources d'alimentation (oiseaux par exemple).

Agir à travers la trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une démarche visant à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges afin que les espèces (animales et végétales) puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, trouver un gîte... Tout cela permettant d'assurer leur cycle de vie. Interrompre les continuités écologiques fragilise la biodiversité. Les espèces sont isolées et sensibles aux perturbations environnementales.

Elle a pour objectif de placer la préservation de la biodiversité au cœur des décisions d'aménagement des territoires et de contrer la perte de biodiversité en (re)créant des réseaux d'échanges entre les réservoirs de biodiversité, appelés corridors écologiques. Elle résulte de la combinaison de deux interfaces :

- La Trame Verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels
- La Trame Bleue qui fait référence aux milieux aquatiques et humides

Ces projets permettent de participer à la préservation de la biodiversité, notamment en limitant la fragmentation des milieux grâce à ces composantes qui permettent une continuité écologiques entre ceux-ci. Ils peuvent être portés dans le cadre d'appel à projets financés par le Ministère de l'Environnement afin de soutenir les actions locales mises en place.

Agenda : journées de démonstration

Notez dès à présent les dates des journées de démonstration 2023 :

- 17 octobre en Alsace
- 18 octobre en Lorraine
- 19 octobre en Champagne-Ardenne

(Invitation et programme à venir)

PRÉDATEURS	PROIES
Chauves-souris	Insectes nocturnes
Mésanges	Chenilles
Coccinelles/ Chrysopes	Pucerons



La chrysope permet de réguler les populations de pucerons

FREDON Grand Est vous accompagne !

Vous souhaitez initier un projet en faveur de la biodiversité sur votre territoire ? Notre équipe est disponible pour vous accompagner !

Contactez-nous à :

enviro@fredon-grandest.fr

Vous souhaitez recevoir la Dépêche verte en exclusivité par mail ? Rien de plus simple : inscrivez-vous sur notre site :

fredon.fr/grand-est/nos-missions/environnement/communication/la-depeche-verte



Ce document a été réalisé grâce au soutien de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Site de Reims
2, esplanade Roland Garros
51100 REIMS
Tél. : 03 26 77 36 70
Email : contact@fredon-grandest.fr

Site de Malzéville
Domaine de Pixérécourt
54220 MALZEVILLE
Tél. : 03 83 33 86 70

Site de Sélestat
6, route de Bergheim
67600 SELESTAT
Tél. : 03 88 82 18 07